



JUIN & JUILLET 2024

BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'ADM



Progep 2 : Le ministre de l'Assainissement en visite de chantier à Keur Massar

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Dr. Cheikh Tidiane DIEYE, a effectué, ce mardi 04 juin 2024, une visite des travaux de la deuxième phase du projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (Progep II).

En compagnie du Directeur général par intérim de l'Agence Développement municipal (ADM), M. Baye Oumy Gueye, agence d'exécution dudit projet, du Gouverneur de Dakar, du Préfet de Keur Massar, des ingénieurs de l'ADM et du DG de L'ONAS, le Ministre a salué le dynamisme et l'engagement de l'ADM pour la réduction des risques d'inondations.

En effet, les travaux réalisés par l'ADM répondent aux besoins immédiats, à la suite des graves inondations survenues à Keur Massar, principalement imputable au

déficit criard d'infrastructures d'assainissement pluvial auquel est confrontée cette zone. Il s'est dit satisfait de ce qu'il a vu concernant les travaux réalisés ou en cours et l'engagement et l'adhésion des communautés à apporter des solutions aux inondations.

Cette visite qui a pour objectif de dresser un bilan des travaux et d'examiner les mesures de sauvegarde mises en place afin de réduire la vulnérabilité des populations durant l'hivernage 2024 a permis au Ministre de rassurer les populations.

En attendant la réalisation des ouvrages structurants dans certaines zones, il est prévu, dans le cadre du PROGEp 2, le renforcement du dispositif de pompage afin de soulager les populations vivant dans les zones à risque.



Les Danois sous le charme du PROGEP II



Le Ministre de la Coopération et de la Politique Climatique mondiale du Danemark, M. Dan Jorgensen, a visité ce jeudi 13 juin 2024 les travaux de la deuxième phase du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique (PROGEP II). Accompagné du Directeur général de l'Agence de Développement municipal, M. Baye Oumy Gueye, de l'Ambassadeur du Danemark au Maroc, couvrant le Sénégal et la Mauritanie, et des représentants de la Banque mondiale, le ministre s'est dit très satisfait des réalisations

et des efforts consentis pour soulager les populations. Cette visite était l'occasion pour le ministre danois de s'imprégner du projet, de discuter avec les populations du PROGEP II et ont demandé par la même occasion son extension vers les autres quartiers du département de Keur Massar. À titre de rappel, le PROGEP II, coordonné par l'ADM, vise à réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar et à améliorer les capacités de planification et de gestion intégrées des risques d'inondation dans certaines villes du Sénégal.



Le Financement additionnel du PACASEN approuvé



Le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé, ce vendredi 21 juin 2024, un financement additionnel d'un montant de 110 millions de dollars pour le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN).

Outre les 50 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA), ce financement additionnel inclut 33 millions de dollars de l'Agence Française de Développement (AFD) et 27 millions de dollars du Gouvernement du Sénégal. Ce financement du Pacasen d'une durée de deux ans (2024-2026) vise notamment à renforcer les collectivités territoriales et leur résilience climatique.

Il faut souligner que le PACASEN soutient le gouvernement du Sénégal dans l'opérationnalisation de l'act III de la Décentralisation en améliorant le financement des collectivités territoriales et en renforçant leurs performances en matière de gestion des investissements publics. Ce programme a été le

premier PforR (programme pour les résultats) du secteur urbain et municipal mis en œuvre en Afrique subsaharienne francophone.

C'est ainsi que la première phase du PACASEN(2019-2024) a mobilisé auprès de la Banque mondiale, de l'Agence française de Développement et de l'État du Sénégal 130 milliards de FCFA pour 124 communes et villes pilotes. Après 6 ans de mis en œuvre, le Programme a fini d'impacter positivement toutes les 601 collectivités territoriales sénégalaises grâce aux réformes des mécanismes de transferts financiers, aux réformes fiscales et autres outils développés.

Il convient aussi de rappeler que l'Agence de Développement municipal (ADM) est l'entité chargée de l'exécution de ce programme multi acteurs, eu égard à l'expérience et à l'expertise qu'elle a capitalisée dans la coordination de projets et programmes de développement urbain depuis 1998.

Plus de 909 projets prioritaires ont été réalisés par le PACASEN

En charge de la mise en œuvre du Pacasen, le Directeur général par intérim de L'Agence de Développement municipal (ADM), Baye Oumy Guèye, a expliqué le caractère novateur de ce programme.

« Plus de 100 commissions de fiscalité locales ont été mises en place et ont permis d'augmenter progressivement les ressources propres des communes pilotes. Les élus locaux et le personnel technique des communes ont été formés sur des stratégies de mobilisation des ressources. Quelque 909 projets prioritaires dans les secteurs de l'éducation, des infrastructures urbaines, de la santé, de l'hydraulique, du développement social et inclusif ont été réalisés dans le

programme », a-t-il souligné dans un entretien avec soleil.

D'après M. Guèye, au cours des cinq années de mise en œuvre, des résultats probants aux effets positifs considérables ont été obtenus dans différentes collectivités territoriales. Il a ainsi cité l'effectivité des principes de la prévisibilité et de la transparence des transferts financiers de l'État vers les collectivités territoriales avec le respect des engagements datés pour les allocations de l'utilisation d'un logiciel pour le calcul des montants à allouer. Il y a aussi la réforme de la patente devenue « Contribution économique locale (Cel) », qui a connu une hausse et qui a été élargie à toutes les communes.



M. Baye Oumy Guèye Directeur général par intérim de l'ADM

Des acteurs de SERRP outillés en « Étude de dimensionnement des ouvrages d'assainissement...»



L'Agence de Développement municipal (ADM) a organisé, 25 au 28 juin 2024 à Saint-Louis, une session de formation sur le thème "l'Étude et le dimensionnement des ouvrages d'assainissement, des ouvrages côtiers fluviaux et maritimes, ainsi que sur l'hydrodynamique côtière" au profit des acteurs locaux, des collectivités territoriales, des services techniques déconcentrés et décentralisés de la région de Saint-Louis, des organisations communautaires de base et des populations bénéficiaires.

Cet atelier, exécuté dans le cadre la mise en œuvre du volet formation du projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP), a notamment permis aux participants de comprendre les interactions entre la mer et le continent, et à identifier des mesures d'adaptation pour protéger la zone côtière.

La compréhension des conditions océanographiques, l'analyse des dynamiques sédimentaires, la méthodologie d'analyse des risques, et les paramètres de

dimensionnement des ouvrages de drainage étaient aussi au menu de cette formation. Il est établi que la prise en charge durable des risques liés aux aléas climatiques passe par la mise à disposition d'outils et de compétences des acteurs pour jouer plus aisément leur rôle dans l'intégration du risque dans la gestion urbaine.

Il faut rappeler que le SERRP a pour objectif la réduction de la vulnérabilité aux risques côtiers des populations établies le long de la Langue de Barbarie et le renforcement de la planification de la résilience urbaine et côtière de l'agglomération de Saint-Louis. Il intervient dans l'agglomération de Saint-Louis et entend améliorer les conditions de vie urbaine de près de 4000 personnes à travers leur déplacement et leur réinstallation sur un site aménagé, avec un logement approprié. En outre, le Projet compte développer un Plan de résilience urbaine et côtière de Saint-Louis.

Lutte contre les inondations à Keur Massar



Terrain de football à l'unité 9

Victime des pluies torrentielles ayant provoqué des inondations ces dernières années, Keur Massar a accueilli des projets de construction d'ouvrages. Lesquels ont permis d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Cependant, beaucoup reste encore à faire pour sortir définitivement le département de l'emprise des eaux stagnantes.

Si Keur Massar a été considéré comme l'épicentre des inondations, c'est à cause de ce qui s'est passé dans des quartiers comme l'Unité 3 des Parcelles assainies. En 2020, les fortes pluies qui se sont abattues sur Dakar ont transformé cette peuplée localité en un îlot submergé par les eaux. Prises au piège, les populations ont eu toutes les peines pour s'extirper de leurs habitations. Il a fallu l'intervention des sapeurs-pompiers pour évacuer les sinistrés. Devant la gravité de la situation, le Président Macky Sall s'était rendu sur place. En plus d'annoncer la départementalisation de Keur Massar, il avait lancé un plan d'urgence financé à hauteur de 15 milliards de FCfa par l'État. Avec le démarrage de la phase d'urgence, il y a eu le bassin de l'Unité 3. Cet ouvrage a permis de raccorder l'Unité 9 et de faire transiter les eaux vers la forêt de Mbao où quelques bassins ont été créés. Ces réalisations qui ont débuté le 1er février 2021 à maintenant ont apporté du soulagement aux populations.

le plan d'urgence a porté ses fruits

Contrairement aux dernières années, les habitants ne pataugent plus dans des eaux verdâtres. Des habitants qui avaient abandonné leurs demeures ont pu rentrer chez eux.

Ce dimanche 30 juin, un chaud soleil pointe ses rayons aux Parcelles assainies de Keur Massar. Le sol est sec, mais les hautes herbes par endroits montrent que la localité a été généreusement arrosée dans un passé récent. L'eau, qui avait fini d'élire domicile dans les ruelles étroites de l'Unité 3, a été déplacée de son lit. « On a senti un soulagement relativement positif. Pour illustrer, au niveau de l'Unité 3, avant la réalisation des ouvrages, les eaux stagnaient pendant deux mois malgré le dispositif de pompage. Maintenant, même sans le dispositif de pompage, le soir, si on nous déclare que les eaux sont dans les maisons, le lendemain on trouve que l'eau s'est retirée. Cela veut dire que les bassins arrivent à pomper de manière très significative, à faire écouler efficacement les eaux pluviales », a déclaré El Hadji Daouda Mbaye. Un des premiers habitants du quartier dont il est le délégué, Daouda Mbaye accorde une importance particulière à la création de bassins. Celui de l'Unité 3 est le réceptacle de toutes les eaux provenant des quartiers environnants. Le bassin, dont l'envergure ne permet pas de stocker autant de volumes, devrait être agrandi. Pour cela, la décision a été prise de déloger une soixantaine de maisons dont les propriétaires seront indemnisés comme le stipule le décret du 25 février 2021. « C'était pour une expropriation pour utilité publique. Toutes ces maisons doivent être indemnisées et on devait en faire un grand bassin qui doit faire 10 fois plus que le bassin actuel. Cela allait augmenter la capacité de stockage. Cela veut dire préserver et sécuriser davantage les populations contre les inondations.

Ce travail n'est pas encore fait », a réagi Daouda Mbaye.

Pourtant, les indemnités ont déjà été accordées. Avec le retard sur le démarrage des travaux, ce sont des dizaines de quartiers qui s'exposent aux inondations. Monsieur Tall, technicien de l'Adm qui gère les ouvrages de lutte contre les inondations, explique que le bassin de l'Unité 3 a une grande importance à leurs yeux. Cependant, pour effectuer les travaux, il faut que les emprises soient d'abord libérées. « On a réalisé une partie du bassin. Pour l'autre partie, l'entreprise est déjà sur place. Il s'agit d'Henan Chine. Pour faire ce bassin, il faut au préalable libérer les emprises. Ce sont des terrains qui appartiennent à des personnes. Il faut les identifier et les payer avant de faire les travaux. On est sur la phase de libération des emprises. L'extension du bassin est prévue. On va en plus amorcer les travaux jusqu'à la partie en amont », a-t-il expliqué.



L'agrandissement du bassin de l'Unité 3 et de l'aménagement de la forêt de Mbao, une urgence

Le bassin de l'Unité 3 gère les eaux des unités 9, 10, 11, 13, 14, 23 et 27. En plus des quartiers Serigne Mansour Sy, Mame Abdou Aziz, Diokoul, Aladji Pathé... Ce qui fait un package très important. C'est le réceptacle principal. Ce bassin est interconnecté au bassin situé dans la forêt classée de Mbao. Cette forêt et le bassin de l'Unité 3 sont considérés comme des points fondamentaux pour un règlement efficace des problèmes d'inondations à Keur Massar. « La forêt n'est pas entretenue. Et cette forêt est le nœud du problème. La priorité

absolue, c'est la forêt d'abord. C'est le lieu de convergence de toutes les eaux de Keur Massar Sud, Jaxaay, etc. Il faut augmenter les capacités des bassins, qu'on enlève les herbes et fasse le faucardage des canalisations. Après, on augmente le bassin de l'Unité 3. Si on ne l'augmente pas, on sera obligé de mettre une vanne à l'Unité 9 », soutient Daouda Mbaye. Du côté de l'Agence de Développement Municipal - ADM Sénégal, on estime que tout est mis en œuvre pour permettre aux bassins de la forêt de Mbao de récupérer toutes les eaux de Keur Massar. « On a fait un protocole avec les Eaux et Forêts. La forêt classée est gérée par les Eaux et Forêts. Ce protocole tient compte de la gestion des bassins. On a opté pour des solutions basées sur la nature. Il ne faut pas seulement faire des investissements physiques en mettant du béton partout. Il y a actuellement une étude en cours. Cette étude va proposer des solutions sur les bassins », a confié le technicien Tall. Selon lui, au-delà des bassins, il faut changer l'image de la forêt de Mbao qui fait peur aux populations, car considérée comme un refuge de délinquants. « On va faire, autour des bassins, des aménagements paysagers et autres qui bénéficieront aux populations », a-t-il ajouté. En plus de cela, des investissements pour l'agriculture seront faits. Les agriculteurs pourront utiliser l'eau des bassins pour leur arrosage. Il s'agit donc de réduire les risques d'inondations en couplant le volet infrastructurel et non infrastructurel. Réaliser des infrastructures et peaufiner tout ce qui est planification urbaine pour aménager ces zones.



Mr Mamadou Tall Coordonnateur du PROGEP 2

PHASE II DU PROGEP : Près de 10 millions de mètres cubes d'eaux pluviales évacuées en 2023



Bassin unité 12 au quartier Montagne

Après les pluies diluviennes intervenues dans la première semaine du mois de septembre 2020, provoquant de graves inondations dans plusieurs localités du pays, l'État a amorcé la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (Progep) dans les zones les plus touchées. L'un de ses objectifs est de poursuivre les nombreuses initiatives déployées dans le cadre de la première phase. En 2023, a expliqué Mamadou Tall, son coordonnateur, plus de 9.917.675 m³ d'eau pluviale ont été évacués en 2023, avec les 4 stations de pompages et le dispositif de pompage mis en place. Réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar et améliorer la capacité de planification et de gestion intégrée des risques d'inondation dans certaines villes du Sénégal. C'est l'objectif de la phase 2 du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (Progep), une des composantes clés du Plan décennal de lutte contre les inondations (PdIci). Pour l'année 2023, a fait savoir Mamadou Tall, Coordonnateur du #Progep II, « plus de 9 917 675 m³ d'eau ont été évacués en 2023 avec les 4 stations de pompages et le dispositif de pompages mis en place dans les communes de Keur Massar Nord, Keur Massar Sud et Jaxaay Niakoul Rab, Sangalkam ».

Initié par l'État du Sénégal en collaboration avec la Banque mondiale, le Progep, dans sa première phase (2012-2020), avait pour objectif de « réduire les risques d'inondation dans la zone périurbaine de Dakar et d'améliorer la capacité de planification et de mise en

œuvre de pratiques de gestion de ville durable, notamment la résilience au climat, dans des zones urbaines sélectionnées (Saint-Louis et Diamniadio) ». Sa mise en œuvre, confiée à l'Agence de Développement municipal (ADM), a permis de régler certains problèmes dans beaucoup de quartiers de Dakar, notamment à Dalifort, à Wakhinane, Djidah-Thiaroye Kaw ou Yeumbeul Nord. Les diverses infrastructures d'assainissement mises en place ont permis de sortir définitivement des eaux stagnantes ces différentes localités de Pikine et Guédiawaye et de préserver une superficie d'environ 3.000 hectares contre les risques d'inondation.

À en croire Mamadou Tall, la deuxième phase du Progep est intervenue avec les pluies diluviennes de 2020, surtout dans la zone de Keur Massar qui était l'épicentre des inondations. Et face aux urgences ponctuelles, a-t-il souligné, l'État du Sénégal et ses partenaires se sont accordés pour la mise en œuvre graduelle du Progep II, à travers deux phases d'urgence. Ainsi, a-t-il expliqué, la Banque mondiale a octroyé un financement initial de 155 millions de dollars US, soit 78 milliards de FCfa, pour la mise en œuvre du Progep II à travers la réalisation d'investissements structurants dans la partie sud-ouest du bassin versant de Mbeubeuss (Partie sud-ouest de la commune Keur Massar Nord) et le bassin versant de Mbao (communes de Jaxaay, Keur Massar Sud et Mbao). Ce financement est entré en vigueur le 11 août 2021. « Par la suite, la problématique de la disponibilité des ressources financières s'est à nouveau posée pour prendre en charge les périmètres du sous-bassin versant

Kounoune-Sangalkam du bassin versant du Lac Rose (Bvlr) et la partie nord-est du bassin versant de Mbeubeuss. Une seconde requête de financement a été adressée à la Banque mondiale pour solliciter un financement additionnel d'un montant estimé à 135 millions de dollars (70 milliards de FCfa) pour la couverture en infrastructures de drainage des deux zones additionnelles identifiées », a indiqué Mamadou Tall. Ce financement additionnel, selon le Coordonnateur du Progep II, est entré en vigueur le 22 février 2024, portant ainsi le coût total du projet à 170 milliards de FCfa, dont un crédit de 155 milliards de FCfa de la Banque mondiale, un don de 4,6 milliards de FCfa du Fonds nordique de développement (Fnd) et 10,4 milliards de FCfa en fonds de contrepartie.

Mamadou Tall est convaincu que les objectifs du Progep II seront atteints par la mise en œuvre de mesures combinées d'ordre infrastructurel (réalisation d'ouvrages et d'aménagements) et non infrastructurel (planification urbaine, accompagnement social, Iec, génération de connaissance sur le changement climatique et l'érosion côtière) visant à améliorer la gestion des eaux pluviales et de l'espace urbain et côtier.

Ainsi, a expliqué M. Tall, les travaux de la phase d'urgence Bci, ont permis de disposer d'un exutoire dans la forêt classée de Mbao, en amont de l'autoroute à péage. « Nonobstant les défaillances de l'entreprise, la phase d'urgence a permis de protéger 160 hectares de la commune de Keur Massar Sud, épicerie des inondations en 2021, contre les inondations grâce aux 13.938 mètres-linéaires de collecteurs primaires et secondaires et 8 bassins de rétention réalisés », a fait savoir Mamadou Tall.

Dans le cadre des financements de la Banque mondiale, 17 242 mètres-linéaires de collecteurs primaires et secondaires ont été réalisés ; ce qui a permis, selon le Coordonnateur du Progep II, de protéger 615 ha de zones périurbaines et de soulager 104 000 personnes vivant dans ces zones contre tout risque d'inondation. De même, a-t-il relevé, des travaux confortatifs sont en cours de réalisation depuis le mois de janvier dans les bassins versant de Mbeubeuss, Yeumbeul Nord et de Thiourour. « Ces travaux permettront d'accroître sensiblement les capacités d'écrêtage des réseaux de drainage des eaux pluviales déjà réalisés », a assuré le Coordonnateur du Progep II.



Pavage à l'unité 14

Le PACASEN à l'heure de la transition écologique



L'Agence de Développement municipal (ADM), dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui aux communes et agglomérations du Sénégal (PACASEN), a organisé un voyage d'étude et d'échanges au Royaume du Maroc. Cette mission, qui s'est déroulée, du 14 au 22 juillet 2024, visait à renforcer les capacités institutionnelles et techniques des parties prenantes sénégalaises à travers un processus de benchmarking approfondi avec des décideurs et acteurs marocains.



La délégation sénégalaise a été conduite par Pape Alioune Koné, le conseiller technique du ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires.

Le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (Pacasen) a été mis en place

par le Gouvernement du Sénégal pour accompagner Ce voyage au royaume chérifien a notamment permis aux participants sénégalais composés d'élus et experts sénégalais d'observer et d'analyser les pratiques et les stratégies mises en œuvre au Maroc en matière de développement durable, de la transition écologique, d'aménagement urbain et de gestion des services municipaux.

Au cours de cette mission, la délégation sénégalaise a eu l'opportunité de visiter plusieurs communes et agglomérations marocaines, d'assister à des présentations de projets emblématiques et de rencontrer des experts territoriaux. Ces échanges ont été enrichis par des discussions approfondies sur les défis communs et les solutions mises en place par les autorités marocaines pour améliorer la qualité de vie urbaine.



Le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) a été mis en place par le Gouvernement du Sénégal pour accompagner le processus de décentralisation, avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale (Bm) et de l'Agence française de Développement (Afd). Ce programme, d'un montant de 130 milliards FCfa (260 millions de \$ US), a pour objectif principal de soutenir la mise en œuvre de l'Acte III de la Décentralisation, en améliorant le financement des Collectivités territoriales (Ct) et relevant la performance des Ct pilotes dans la gestion des investissements publics.

Ce voyage d'études fait suite à la décision du Gouvernement du Sénégal, de concert avec ses partenaires financiers, de poursuivre le Pacasen sur un financement additionnel (Fa) sur la durée de deux (02) années d'un montant de cent un millions sept cent milles (101,7 millions de \$ US).

L'innovation majeure du Fa est l'intégration de la dimension « changement climatique » dans le Pacasen. En effet, des discussions ont eu entre le Programme et la Direction du Changement du Ministère de

l'Environnement et de la Transition Énergétique (Mete). Il s'y ajoute qu'un Indicateur lié aux décaissements a été spécifiquement conçu d'un commun accord pour une plus grande considération des aspects liés aux changements climatiques.

Après cinq ans de mise en œuvre, le Pacasen a permis la réalisation d'environ 1200 projets prioritaires dans les secteurs de l'éducation, des infrastructures urbaines, de la santé, de l'hydraulique, du développement social et inclusif.

Dans les 124 communes pilotes, des résultats probants aux effets positifs considérables ont été obtenus dans différentes collectivités territoriales. Ils vont de l'effectivité des principes de la prévisibilité à la transparence des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales avec le respect des engagements datés pour les allocations de l'utilisation d'un logiciel pour le calcul des montants à allouer. Il y a aussi la réforme de la patente devenue « Contribution économique locale (Cel) », qui a connu une hausse et qui a été élargie aux 601 collectivités territoriales du Sénégal.



SERRP-Saint-Louis : 60 jeunes affectés par les changements climatiques formés aux techniques agricoles

Au total, soixante jeunes affectés par les changements climatiques sont en formation du 29 juillet au 02 août 2024 pour une durée de six mois au Centre d'initiation et de perfectionnement aux métiers de l'agriculture de Saint-Louis(CIPA).

Choisis dans le cadre d'un Projet de formation-apprentissage aux nouveaux métiers et insertion socio-économique des jeunes, les bénéficiaires sont issus de Djougob, un site de recasement affecté aux populations de la Langue de Barbarie victimes des changements climatiques notamment de l'avancée de la mer ou des fortes pluies en 2017. Ce projet a pour ambition de former 200 jeunes âgés de 15 à 35 ans et formés à divers métiers, a dit Aïda Diaw Ndoye du cabinet MSA, citant notamment les métiers de l'agriculture, des arts décoratifs, de la gestion des déchets, conservation des produits halieutiques, etc. Le projet est accompagné dans sa mise en œuvre par la chambre de métiers de Saint-Louis ainsi que par le Centre de formation professionnel (CFP) et le Centre régional de formation professionnel (CRFP), a-t-elle souligné.

Cette formation est exécutée dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (SERRP) mis en œuvre par l'Agence pour le développement municipal (ADM). Le directeur du CIPA, Amadou Sidibé, également professeur en techniques agricoles a présenté les différentes filières de la formation en cours. Il s'agit notamment de trois promotions en maraîchage et légumes, conditionnement et conservation



des produits halieutiques, de technique de production des poulets de chair et œufs

Selon lui, "le CIPA a les capacités techniques de doter ces jeunes de toutes les compétences requises pour cette formation". L'objectif, à terme, est de contribuer à la souveraineté alimentaire prônée par les nouveaux dirigeants du pays, a dit M. Sidibé.

La formation vise à pousser ces jeunes issus du littoral à changer de comportement et à s'initier à ces nouveaux métiers pour des populations dont l'activité traditionnelle est la pêche.

Le Gouvernement du Sénégal a mis en place en 2018, avec le concours technique et financier de la Banque mondiale, le Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis – Sénégal (SERRP) d'un montant de 93.3 millions de USD (80 millions USD de l'IDA et 13,3 millions USD en fonds de contrepartie) pour une durée de sept (07) ans. Le SERRP se présente comme un ensemble d'initiatives structurelles qui s'inscrit dans un cadre plus global du programme de Villes durables. Ces initiatives visent l'objectif de renforcer la résilience de la Commune de Saint-Louis et son agglomération à faire face au changement climatique.

L'Objectif de Développement du SERRP (ODP) est de réduire la vulnérabilité aux risques côtiers des populations établies sur la Langue de Barbarie et de renforcer la planification de la résilience urbaine et côtière de la Ville de Saint-Louis

PPCS: formation des acteurs sur les risques côtiers à Saint-Louis



Des acteurs territoriaux de Saint-Louis ont bénéficié d'un renforcement des capacités sur la gestion des risques côtiers du 29 Juillet au 1 Aout 2024. Cette activité, qui confirme la nécessaire formation des acteurs locaux sur la gestion des zones littorales et la compréhension des phénomènes associés aux risques côtiers, entre dans le cadre de la mise en œuvre de la composante "Communication, sensibilisation et suivi scientifique" du Projet de Protection côtière à Saint-Louis (PPCS).

En effet, une gestion durable et intégrée des zones littorales ne peut se faire sans une compréhension et maîtrise des phénomènes associés aux risques côtiers. La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) s'inscrit essentiellement à l'échelle locale, son développement dépend souvent des méthodologies adoptées dès ses prémices puis dans sa planification, avec une incontournable prise en considération des spécificités du territoire côtier, des dynamiques qui le caractérise et leur intégration dans un projet de territoire partagé et approprié localement par l'ensemble des parties prenantes. Pour rappel, le Gouvernement du Sénégal a obtenu de l'Agence française de Développement un financement de 16 millions d'euros soit 10,496 milliards

pour la réalisation du PPCS pilotée par l'Agence de Développement municipal (ADM). Les travaux de construction de la digue en enrochement basaltique sur une longueur de 2175 ml ont été entièrement réalisés et inaugurés par son Excellence, le Président de la République le 14 juillet 2022. la réception définitive a eu lieu le 30 aout 2023. Le projet a permis de protéger mille (1000) familles (soit environ quatre-cent-vingts (420) concessions) établies dans les quartiers de la Langue de Barbarie du risque d'érosion côtière, et contribue à l'amélioration des connaissances scientifiques sur les enjeux côtiers de la langue de barbarie et à leur diffusion.



Le Ministre Balla Moussa FOFANA reçoit L'ADM

Le Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, Monsieur Balla Moussa FOFANA a reçu, ce jeudi 1er aout , une équipe de l'Agence de Développement municipal (ADM) conduite par le Directeur général par intérim Baye Oumy Gueye.

Cette occasion a été saisie pour présenter au ministre de tutelle les projets et programmes pilotés par l'ADM. L'Agence de Développement municipal est créée en 1997, d'un partenariat entre l'Etat du Sénégal et l'Association des Maires du Sénégal (AMS), dans le contexte marqué particulièrement par l'avènement des Lois de Décentralisation de 1996, consacrant entre autres le transfert de nouvelles compétences aux collectivités territoriales.

Dans ses interventions, l'ADM couvre l'ensemble du territoire national.

Elle s'illustre comme le partenaire privilégié des Collectivités territoriales, au regard des nombreux projets et programmes (PAC, PRECOL, PROGEP 1 ET PROGEP 2, PROFIT, PACASEN, PPCS, SERRP, COMSA) réalisés ou en cours de réalisation à leur profit.

Fidèle à sa mission, l'ADM a continué à apporter sa pierre à l'émergence des territoires, à travers la réalisation d'infrastructures socioéconomiques ainsi que la valorisation du capital humain. Le crédo de l'ADM est de « Bâtir des territoires résilients, solidaires et porteurs de développement et de contribuer au renforcement de la décentralisation et du développement territorial au Sénégal. »



L'ADM et la Direction des Eaux et Forêts s'allient pour un Keur Massar vert

L'Agence de Développement municipal (ADM) et la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols ont noué un partenariat pour des actions de reboisement permanents, l'aménagement des espaces urbains et des zones humides pour lutter contre le réchauffement climatique et favoriser ainsi l'amélioration du cadre de vie des populations de Keur Massar. Le directeur général par intérim de l'Adm, Baye Oumy Gueye, a fait cette annonce, ce dimanche 04 août 2024, en marge de la célébration de la Journée nationale de l'Arbre. Cette cérémonie a été présidée par le ministre des Forces Armées, Birame Diop, en présence du Gouverneur, des autorités administratives et locales (Préfet de Keur Massar, les Maires des communes, les chefs des services), les populations riveraines des zones d'intervention.



L'Agence de Développement municipal (ADM) intervient dans le département de Keur Massar à travers le Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation au Changement climatique, phase 2, plus connu sous le sigle « PROGEP II ». Cette intervention est consécutive aux pluies diluviennes reçues en septembre 2020 dans la région de Dakar et qui avaient provoqué de graves inondations, avec comme principal épïcentre la zone de Keur Massar-Jaxaay.



Pour y apporter une réponse d'urgence, le Gouvernement du Sénégal avait mobilisé, sur fonds propres, un financement de 15 milliards de FCFA destinée à amorcer la mise en oeuvre du PROGEP 2 dans les zones les plus touchées par les inondations, et avait en outre saisi les partenaires au développement, notamment la Banque mondiale (BM) et la Banque africaine de Développement (BAD) aux fins de mobiliser un financement de 159, 500 milliards FCFA.

“Les importants investissements mobilisés par le Gouvernement du Sénégal pour rendre possible la mise en oeuvre du PROGEP II ont permis de réaliser des bassins (plus de 10 actuellement réalisés), des ouvrages de drainage, de la voirie et d'autres aménagements d'intérêt communautaire. A titre illustratif, le bassin 12 dit « bassin MTOA » qui abrite la cérémonie commémorative de la journée nationale de l'Arbre, est une réalisation du PROGEP II, dont la finalité est de soulager les populations riveraines, les infrastructures socioéducatives ainsi que les biens de nos concitoyens, durement éprouvés par le phénomène des inondations”, a déclaré le DG de l'ADM.

Dans le même sillage, il a annoncé la réalisation d'investissements structurants dans le bassin versant de Mbeubeuss (notamment dans la Partie sud-ouest de la commune de Keur Massar Nord), le bassin versant de Mbao (communes de Jaxaay, Keur Massar Sud et Mbao) ainsi que le bassin versant du Lac Rose (BVLR), qui va concerner les communes du département de Rufisque. Dans sa sous-composante dénommée « Facilitation sociale et engagement communautaire », le PROGEP II oeuvre pour une meilleure implication des communautés et la réalisation de projets d'investissement communautaires (PIC) pour un budget de plus de 8,5 milliards de FCFA.

De même, une démarche de structuration et de fédération

des organisations communautaires de base s'activant dans l'amélioration du cadre de vie a été adoptée afin de promouvoir et de renforcer l'appropriation des ouvrages de drainage des eaux pluviales et la prise en charge de la résilience communautaire.

« Nous avons créé au niveau de chaque commune une instance fédératrice regroupant les différents groupes communautaires de base et les autorités territoriales autour de la problématique de la lutte contre les inondations. C'est l'exemple du Comité Local d'Initiatives et de Gestion des Eaux Pluviales (plus connu sous le nom de (COLIGEP) et des Comités de Gestion des Bassins », souligne M. Gueye.





@admsenegal

@adm_senegal

ADM SENEGAL

@admsenegal

adm.sn

ADM SÉNÉGAL, PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE DES TERRITOIRES



221 33 849 27 10



contact@adm.gouv.sn



5, AV. Cadre, Immeuble Cadre Rénovation- 3ème étage DAKAR - SÉNÉGAL